



AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURE

VILLAGE DE NOËL DE LA DISTILLERIE 2026

La Ville de Toulouges organise son traditionnel « Village de Noël de la Distillerie » à l'occasion des festivités de fin d'année, **du vendredi 4 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027**

Cadre juridique :

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, entrée en application le 1er juillet 2017, qui introduit dans le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) les articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4. Ces nouvelles dispositions soumettent la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public à une procédure de sélection entre les candidats potentiels, lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention signée entre la Ville et le Preneur.

Contexte :

La consultation porte sur la mise à disposition à usage commercial, de 8 chalets en bois d'une superficie de 8,64m² (3,60m x 2,40m) à des commerçants sédentaires et non sédentaires, artisans, forains régulièrement immatriculés et pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité sur le domaine public.

Description de l'emplacement :

Les chalets seront installés dans le jardin de la Maison du Citoyen.
Chaque emplacement bénéficiera d'une surface de 40 m² hors chalet.

Ils seront équipés :

- d'un coffret électrique 32 A ou 63 A, selon la destination du chalet
- d'un éclairage
- de prises 20 A
- d'un extincteur
- d'une tablette rabattable à l'intérieur sur toute la façade avant du chalet
- de 2 cadenas
- d'une boule extincteur anti-feu

Les chalets seront mis à disposition durant la durée de la manifestation soit **du vendredi 4 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027**.

Les jours, les horaires et les tarifs sont précisés dans le règlement intérieur joint au dossier à télécharger.

Composition du dossier de candidature :

Chaque candidat devra remettre un dossier de candidature comportant :

- ✓ la fiche de candidature dûment complétée et signée ;
- ✓ les photos récentes en couleur **au format jpeg** du chalet ou stand et des produits ;
- ✓ le présent règlement intérieur du Village de Noël de la Distillerie paraphé et signé ;
- ✓ la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité de l'exposant ;
- ✓ la photocopie recto/verso de la carte de commerçant non sédentaire ;
- ✓ un extrait KBIS ou une attestation d'inscription au registre des métiers de moins de 3 mois ;
- ✓ une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle en rapport avec l'activité et valable pour la période de la manifestation ;
- ✓ la déclaration URSSAF en cas de présence d'employés.

Tout dossier incomplet ou ne permettant pas l'analyse de l'offre du candidat, sera écarté.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront contacter les services suivants :

. Secrétariat Général, pour des renseignements administratifs, par tél au 04.68.56.83.26 ou par mail secretariat.general@toulouges.fr

. Centre Technique Municipal, pour des renseignements techniques , par tél au 04.68.54.28.97 ou par mail centretechnique.municipal@toulouges.fr

Critères de sélection

Tous les dossiers de candidature sont soumis à l'avis d'une commission consultative se réunissant en une ou plusieurs sessions.

L'attribution des chalets se fera en fonction de critères qualitatifs liés aux objectifs et à l'image du « Village de Noël de la Distillerie » et de la Ville de Toulouges. Seront notamment pris en compte :

- ✓ la qualité, le caractère artisanal et l'originalité des produits proposés ;
- ✓ le lien avec le thème de Noël ;
- ✓ la décoration du chalet et la présentation des articles.

Au vu du caractère festif et spécifique de la manifestation, la commission s'efforcera de sélectionner un maximum d'articles liés à la période de Noël.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité, ainsi que le nombre de chalet par exposant. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à une édition du « Village de Noël de la Distillerie » n'implique pas la participation aux éditions suivantes. La sélection du dossier de l'exploitant aboutira à la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Dépôt des candidatures

Date de mise en ligne sur le site de la ville : **Mercredi 22 juillet 2026**

Date limite de réception des offres : **Vendredi 28 août 2026 à 12h**

Adresse de réception du dossier :

- ✓ Soit par mail à l'adresse secretariat.general@toulouges.fr (documents fournis au format pdf),
- ✓ Soit par envoi postal ou dépôt du pli à l'adresse suivante : **(le pli devra comporter la mention "ne pas ouvrir, appel à candidature pour le "Village Noël de la Distillerie 2026" de la ville de Toulouges.**
- ✓

Mairie de Toulouges
Service du Secrétariat Général
1 Bd de Clairfont
66350 TOULOUGES